

L'environnement

accomplie dans de nombreux dépotoirs dans chacune des provinces et dans les territoires.

Dans tout cela, notre mot d'ordre sera de veiller à faire en sorte que celui qui pollue paie la note des mesures correctives. Mais s'il n'est pas possible de trouver de coupable, notre gouvernement est prêt à entrer en scène, à prendre les mesures correctives nécessaires et à le faire promptement.

Nous cherchons également, monsieur le Président, à accroître la qualité de l'eau des Grands Lacs. Plus de 125 millions de dollars ont été consacrés à cette tâche. Nous poursuivons actuellement des travaux dans la rivière Niagara et dans le port de Hamilton. Nous avons en outre engagé une somme de 110 millions de dollars pour l'assainissement des eaux en aval dans le fleuve Saint-Laurent. Cette entreprise sera pour une bonne part assortie d'initiatives de la part de l'industrie et, de fonds supplémentaires.

En 1988, nous avons commencé à assainir les étangs à goudron de Sydney, en Nouvelle-Écosse. La Sysco, le pollueur dans ce cas, participe activement au processus. Toujours en Nouvelle-Écosse, nous nous penchons sur le problème de la pollution du port de Halifax.

La motion, monsieur le Président, discutée aujourd'hui est extrêmement intéressante, mais elle propose, comme on le voit, une disposition de loi déjà prévue dans la Loi canadienne de la protection de l'environnement, la pièce maîtresse de cette loi du gouvernement fédéral en matière d'environnement. La meilleure façon d'utiliser le temps et les ressources de notre gouvernement est de prendre des mesures efficaces contre les pollueurs à l'aide des outils que procure la Loi, pas de débattre des propositions de mesures de lois qui existent déjà dans notre loi fédérale.

[Traduction]

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap):
Monsieur le Président, la motion à l'étude dit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait instituer des sanctions pénales contre les dirigeants de société qui laissent sciemment leur société contrevenir aux règlements gouvernementaux relatifs à l'environnement ou compromettre de quelque autre façon la santé et la sécurité des Canadiens.

Je suis heureux d'appuyer la motion présentée par le député de Skeena (M. Fulton). Elle met en évidence le fait que les crimes contre l'environnement sont des crimes contre la population du Canada. La mesure présen-

tée dans cette motion, qui peut s'insérer dans la législation, lancerait un message très clair à l'industrie de tous les coins du Canada, message qui amènerait le gouvernement du Canada à prendre très au sérieux le problème de la pollution de l'environnement.

L'environnement est un mot qui était encore très mal compris il y a quelques années à peine, jusqu'à ce que l'ouvrage *Printemps silencieux* de Rachel Carson nous ait fait comprendre qu'il y avait des nuages à l'horizon. Puis sont venus les travaux du Club de Rome et le rapport de la Commission Brundtland. Ces documents ont mis en évidence le caractère mondial du très grave problème qui se pose dans notre pays. En adoptant un texte en ce sens, le Canada ouvrirait la voie en démontrant aux autres pays du monde qu'il est temps de prendre des mesures décisives contre les entreprises qui continuent de dégrader notre environnement au détriment de l'humanité. Ce serait une occasion sans pareille pour le Canada de devenir un leader au plan de la défense législative de l'environnement.

• (1750)

La motion en discussion offre un moyen législatif de contraindre les grands pollueurs à reconnaître l'énorme gravité du problème. Je sais que je dispose de très peu de temps, mais je tiens à signaler que la pollution aquatique au Canada provient pour 50 p. 100 d'une seule source industrielle, les papeteries, et que les polluants en cause sont extrêmement toxiques. Des hydrocarbures chlorurés, des dioxines, des organophosphates et des composés dangereux très toxiques remontent la chaîne alimentaire et s'accumulent dans des organismes jusqu'à ce qu'ils deviennent mortels. C'est par l'intermédiaire de cette bioconcentration que les problèmes de la pollution commencent à se manifester. Nous nous sommes fiés trop longtemps à l'argument fallacieux que la dilution était la solution parce que ce n'est plus vrai.

Les côtes ouest et est du Canada s'étendent sur des milliers de milles. Ce sont les zones intertidales qui fixent le plus de carbone sur la planète, par la photosynthèse donnant l'oxygène qui se dégage des océans dans l'air que nous respirons. Or, les 100 premiers pieds de l'océan sont l'endroit le plus touché par la pollution. La vie intertidale y est menacée par la pollution continue associée aux papeteries et à d'autres industries. Mais nous ne réagissons pas parce que nous ne voyons pas ce qui se passe au